

Modalités d'admission en Seconde européenne ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL

vendredi 5 avril 2019, par [Corinne GIRARD](#)

Recrutement en section européenne des futurs élèves de Seconde

Ces élèves s'engagent à mener le cursus sans se désister jusqu'à l'obtention de la mention européenne au baccalauréat et aussi à participer au voyage d'étude en Seconde.

Les dossiers de candidature seront examinés sur la base des critères suivants :

- Avis motivé du professeur de langue vivante,
- Avis motivé du professeur principal,
- Avis motivé du chef d'établissement.
- Bulletins des deux premiers trimestres de 2019

Seront prises en compte :

L'attitude, la capacité de travail, la curiosité, l'aptitude à progresser, l'aptitude à travailler en autonomie et en équipe ainsi que la motivation de l'élève.

Les sections européennes n'ont pas de code vœux spécifiques. Le dossier d'orientation et d'affectation de fin de 3ème doit être renseigné en veillant à demander :

- en vœu 1, le lycée AUBANEL,
- en vœu 2 ou 3, votre lycée de secteur, si le Lycée AUBANEL ne l'est pas. Dans ce cas, une demande de dérogation doit être complétée.

Le dossier de candidature à la section européenne souhaitée devra impérativement **être envoyé par l'intermédiaire du Collège** (réception au Lycée Aubanel le mercredi 29 mai 2019).

Allemand



Anglais



Espagnol

